

Justice fiscale

Facile à dire...



Thématique : Besoin de statistiques indépendantes

Question de l'heure : L'insoutenable complexité de l'inflation

Tourisme : Djerba ne fait plus rêver

Les voitures confisquées au clan Ben Ali vendues aux enchères

« Une vente aux enchères a été organisée sur les deux journées du samedi et dimanche, 2 et 3 juin 2012, à la caserne de la Garde nationale d'El Aouina pour la vente des voitures confisquées au clan Ben

Ali. Lasaad Hmaied, chargé de mission auprès du ministère des Finances, intervenu sur les ondes de Shems Fm, a précisé que sur les 96 voitures en possession du gouvernement, 75 sont confisquées et exposées. Cependant, cette vente ne concerne que 10 voitures actuellement. Pour le reste des voitures, elles seront exposées et



Facilités Economie
Création de l'aire des Affaires
Obtenir des permis d'entreprise
Raccordement à la voie publique
Transport l'électricité
Obtention de prêts de propriété
Protection des investisseurs
Paiements des impôts

vendues au Parc des Expositions du Kram à partir du mois de juillet.

Il est à noter que les prix des voitures confisquées varient entre 15 mille dinars et 3 millions de dinars pour les plus luxueuses.

Pour participer à cette vente aux enchères, toute une démarche s'impose. Le dossier du futur acquéreur doit, en effet, comporter une demande d'achat avec la description des caractéristiques de la voiture en question et un chèque de garantie d'une valeur de mille dinars ». (Source : Business news)

Colloque de l'ASECTU sur la distribution de la richesse



L'Association des économistes tunisiens (ASECTU) tient aujourd'hui à l'hôtel Belvédère une conférence de presse. L'ordre du jour de la conférence comportera deux points :

- Le programme du nouveau bureau de l'ASECTU, élu lors du congrès du 04 avril 2012.
- Le 8ème colloque international qui se tiendra à Hammamet les 7, 8 et 9 juin sur le thème : 'Croissance, emploi et répartition dans un contexte de mondialisation'

« Tunis-medindustrie », Le carrefour de l'innovation



Pour être au diapason des nouvelles technologies industrielles, un rendez vous très important est à ne pas manquer, il s'agit du Salon International du Partenariat Industriel et de l'Innovation, baptisé « Tunis-medindustrie » qui tient sa 2ème édition du 13 au 16 juin 2012 au Parc des expositions du Kram, parallèlement avec le Forum international de l'électronique « Fortronic » et Tunisia Investment Forum qui se tient les 14 et 15 juin à l'hôtel Ramada Plaza – Gammarth. Ce salon à vocation méditerranéenne, s'ouvre de plus en plus à l'international pour offrir aux entreprises tunisiennes animées d'un désir de tisser le maximum de partenariats ou de solutionner en temps réel, leurs problèmes techniques et commerciaux, de larges perspectives de développement à travers les rencontres avec

les donneurs d'ordre, fournisseurs, partenaires et sous-traitants venus des quatre coins du monde. Ainsi, et à l'image des objectifs stratégiques assignés à l'industrie tunisienne en termes de développement technologique et attraction des grandes enseignes internationales, l'organisation de ce Salon concorde avec cette volonté de booster la dynamique de croissance et d'ouverture à l'international. D'ailleurs, le thème qui lui a été choisi « meeting with innovation » ou « rencontre avec l'innovation » traduit une volonté de la part des organisateurs de consacrer un intérêt particulier à la valorisation du produit industriel tunisien en mettant en avant le potentiel technique et technologique des entreprises et en jetant la lumière sur les nouvelles pistes d'amélioration de leur compétitivité.

Inauguration de la CONECT Sousse

CONECT (Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie), renforce son implantation en région grâce à l'ouverture, le 17 mai 2012, d'un bureau à Sousse qui constituera, avec les autres bureaux régionaux, le nouveau patronat citoyen et innovant. La CONECT a ouvert, jeudi 17 mai 2012 un nouveau bureau dans la ville de Sousse. Cette implantation marque non seulement la volonté de la confédération d'être toujours au plus près de ses adhérents, mais également d'accompagner le dynamisme économique de la région, en appuyant le développement des entreprises, nationales et étrangères, implantées à Sousse, en amenant les chefs d'entreprises affiliés à défendre Citoyenneté, Engagement, Solidarité, Transparence et Responsabilité et en œuvrant à faire évoluer le tissu économique de la région autour de valeurs que nous partageons : Coopération, Honnêteté, Ecoute, Respect et Equité.

Le bureau fondateur de cette nouvelle antenne accueille 12 collaborateurs et membres qui viennent renforcer les équipes déjà implantées sous la direction de Jaleidine MELLOULI, membre et président du bureau exécutif. Ce bureau s'ajoute à ceux déjà créés dans de nombreuses régions.



Hausse de 21,1% des IDE

TAP/Les investissements Directs Etrangers (IDE) ont atteint 627,6 millions de dinars, au cours des quatre premiers mois 2012, contre 518,4, au cours de la même période de 2011, soit une augmentation de 21,1%, et une baisse de 2,7% par rapport à la même période de 2010, selon les dernières statistiques publiées par l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA). Les investissements étrangers sont répartis, à hauteur de 592,8 MD d'IDE et 34,8MD en portefeuille, au cours des quatre premiers mois de 2012, contre respectivement 496,8 MD et 21,6 MD, au cours de la même période de 2011. L'analyse du flux des IDE, par secteur, révèle une concentration sur les secteurs

de l'énergie (390 MD) et les industries manufacturières (129,6 MD).

Les quatre premiers mois de 2012 ont, par ailleurs, été marqués par l'entrée en production de 35 nouvelles



entreprises et la réalisation de 88 opérations d'extension ayant permis la création de 2719 nouveaux postes. Cependant le nombre d'emplois a enregistré une baisse de 8,5% par rapport au nombre d'emplois créés au cours de la même période de 2011. Les nouvelles entreprises, entrées en production, ont généré 1373 emplois. Elles sont réparties entre les industries manufacturières (23 projets), les services et autres secteurs (12 projets).

Supplément hebdomadaire
:réalisé par

: Le Service économie du Temps
Yosr Guerfel Akkari
Zied Dabbar

: Collaborateurs

Salah Ghrab
Kamel Bouaouina

La Tunisie perd 6 places dans le classement « Doing Business » 2012

Que de difficultés à faire les affaires

• Elle conserve toutefois son leadership nord-africain

Alors que l'opinion publique est toujours sous le coup du choc après la note souveraine rétrogradant la Tunisie par l'agence de notation Standard & Poor's, la Société financière internationale (IFC), filiale de la Banque Mondiale vient de publier son rapport annuel sur la réglementation des affaires qui déclassé l'économie tunisienne. « Transition démocratique » l'oblige. L'environnement des affaires devient difficile à aborder et dont le chemin semble semé d'embûches et où les affaires ne vont pas pour le mieux sur le site tunisien.

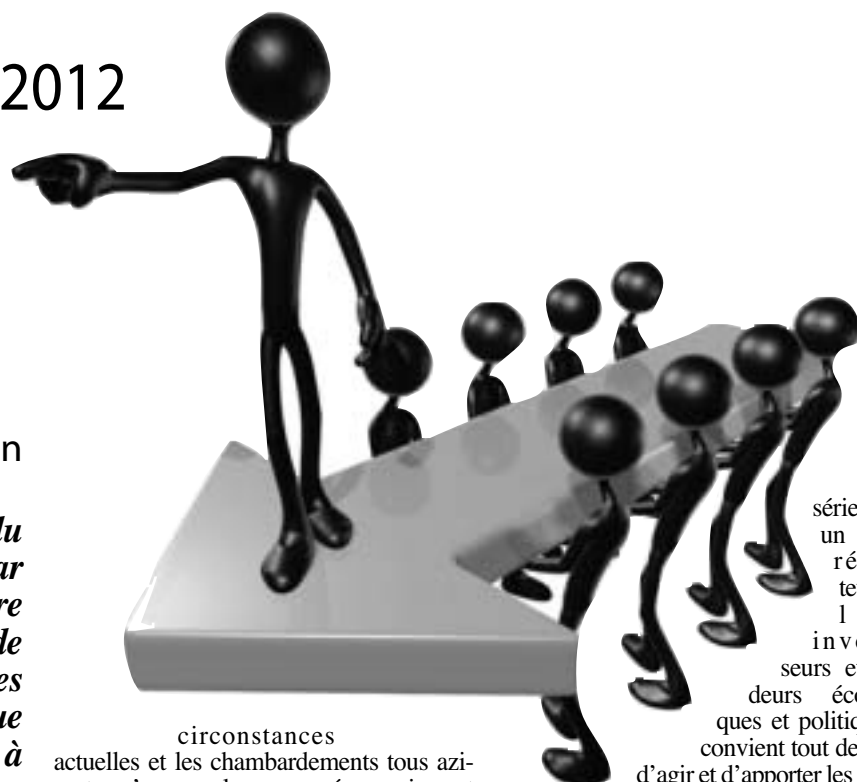
Le rapport annuel Doing Business sur la facilité de faire des affaires, classe cette année la Tunisie au 46ème rang sur un total de 183 économies. Elle perd ainsi 6 places dans le classement mondial mais caracole toute de même en tête du peloton nord-africain. Comme à l'accoutumée 10 sous indicateurs sont retenues pour l'élaboration du classement. Il s'agit entre autres de : la création d'entreprises, l'octroi de permis de construire, du raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le solutionnement de l'insolvabilité. Sur les 10 sous indicateurs, seulement deux indicateurs ont viré au vert. Il s'agit notamment de l'exécution des contrats et du raccordement de l'électricité. Les autres sous-indicateurs clignotent vers le rouge. Tensions sociales et morosité économique, obligent. Ainsi, un an et demi après la Révolution et les difficultés de faire des affaires gangrèment l'environnement des affaires et donc d'investissement productif en Tunisie. D'ailleurs, l'économie tunisienne vient de perdre 10 places dans le classement mondial en matière de création d'entreprises. Aujourd'hui, il y a plus d'entraves qui sabordent que d'incitations qui encouragent à la création d'entreprises. Les sit-in et grabuges sociaux, les menaces des pseudo « salafistes », le climat d'insécurité et les troubles économiques ont tendance ne sont pas des éléments catalyseurs à attirer les investisseurs bien au contraire, il ne font que décourager l'esprit entrepreneurial en Tunisie. Qui se hasarderait donc à investir dans un climat à risque ? Pourtant, les IDE ont affiché selon les sources officielles une hausse de 21,1% au terme des quatre premiers mois de l'année en cours !

Par ailleurs et au niveau de l'indicateur obtentions de prêts, la Tunisie a perdu cette année trois points dans le classement mondial. Classée 98ème, cet indicateur confirme les difficultés rencontrées par le monde des affaires dans la mobilisation de crédits bancaires. Les institutions de crédit continuent de serrer la vis devant les projets d'investissement. Héritées d'un lourd actif vicieux, les banques de la place poursuivent la politique de l'autruche et peinent toujours de sortir de leur carcan. D'où la baisse continue de la liquidité bancaire et les efforts poursuivis par la BCT pour injecter men-

suellement de la liquidité, question de sortir nos institutions de crédit de l'Asphyxie. Des efforts qui n'aboutissent pas, puisque les besoins des banques en refinancement auprès de la Banque Centrale se sont accrus, ce qui a engendré la hausse du taux d'intérêt moyen du marché monétaire pour s'établir à 3,72% durant en mois de mai 3,64% au mois d'avril précédent. Toutefois le concours à l'économie, a progressé de 4%, soit à un rythme moins rapide que celui enregistré au cours de la même période de l'année antérieure.

Au niveau de la protection des investisseurs, il faut dire que la Tunisie a perdu deux places dans le classement annuel. Mais, grosso modo disons que ce n'est pas mal dans l'ensemble, du moment où nous ne sommes pas très loin de la moyenne enregistrée dans les pays de l'OCDE et dans les pays de la région MENA.

Pour les autres sous-indicateurs, et vu les



circstances actuelles et les chambardements tous azimuts qu'a connu le paysage économique et politique tunisien, perdre une ou deux places dans le classement annuel n'est pas joli mais aussi pas aussi fatal qu'on ne l'apprehende. Cela n'empêche, le classement « doing Business » demeure un baromètre

sérieux et un signe révélateur pour les investisseurs et décideurs économiques et politiques. Il convient tout de même d'agir et d'apporter les correctifs nécessaires et utiles afin d'éviter d'autres fâcheuses dégradations et faire en sorte de conserver notre place de leader dans l'échiquier nord africain.

Présentation générale du pays			
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord		
Groupe de Revue	Revue moyen supérieur		
Population	10 514 100		
PIB (US\$)	4 070,00		
Doing Business 2012 Classement	Doing Business 2011 Classement	Variation dans le classement	
46	52	-6	
Classements par catégorie	DB 2012 Classement	DB 2011 Classement	Variation dans le classement
Création d'entreprise	36	46	-10
Octroi de permis de construire	86	82	+4
Raccordement à l'électricité	45	46	-1
Transfert de propriété	61	60	+1
Obtention de prêts	98	96	+2
Protection des investisseurs	46	44	+2
Paiements des impôts	64	62	+2
Commerce transfrontalier	22	21	+1
Exécution des contrats	76	74	+2
Solutionnement de l'insolvabilité	18	21	-3

Classement des pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord

Economie	Facilités de Faire des Affaires	Création d'entreprise	Octroi de permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs	Paiements des impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Solutionnement de l'insolvabilité
Arabie saoudite	1	1	1	2	1	1	1	4	2	14	7
Émirats arabes unis	2	3	3	1	2	2	13	2	1	13	16
Qatar	3	12	4	2	5	5	8	1	8	6	2
Bahreïn	4	8	2	8	4	11	5	6	7	8	1
Tunisie	5	5	8	5	7	5	3	11	3	3	3
Oman	6	7	6	11	3	5	8	3	6	7	8
Koweït	7	14	12	10	10	5	2	5	12	9	4
Maroc	8	9	7	15	15	5	8	14	5	4	6
Jordanie	9	10	9	4	13	12	13	7	9	12	10
Yémen, République du	10	6	5	9	6	14	16	15	14	1	11
Liban	11	11	17	7	14	2	8	8	11	10	13
Égypte	12	2	16	14	11	2	5	17	10	16	14
Cisjordanie et Gaza	13	17	13	13	8	15	3	9	13	5	17
République arabe syrienne	14	13	14	12	9	16	12	13	15	18	9
Iran, République islamique d'	15	4	18	17	17	5	17	16	17	2	12
Algérie	16	15	10	18	18	12	5	18	16	11	5
Iraq	17	16	11	6	12	16	13	10	18	15	17
Djibouti	18	18	15	16	16	18	18	12	4	17	15

Justice fiscale

Facile à

Voltaire disait que "l'adjectif est le grand ennemi du nom". Le plus prospère de ces adjectifs, selon la langue de Molière, est l'adjectif « fiscal ». Façon de dire que la fiscalité a toujours suscité l'intérêt et les réactions des gens y compris les génies de la littérature.

A travers le monde, la fiscalité, l'impôt plus particulièrement intéressait les simples citoyens, les intellectuels, les plus capitalistes ainsi que les adeptes des courants socialistes, sans pour autant occulté les décideurs politiques. La Tunisie semble déroger à la règle. On n'évoque ainsi la fiscalité que dans les meetings et les séminaires outre les programmes électoraux des partis politiques qui ne manquent pas d'ailleurs. Le reste ce n'est que des promesses électorales. Et pourtant, on attendait avec impatience la réforme du système fiscal ainsi que la dichotomie injustice et pression fiscale.

« Cette pression fiscale est actuellement de l'ordre 20%. « Elle génère environ 55% du budget de l'Etat, soit 14000 millions de dinars. Elle n'est pas répartie d'une façon équitable. Ce qu'on devrait faire, c'est instaurer une nouvelle répartition de la pression fiscale entre les différents contribuables », explique Slim Besbès, secrétaire d'Etat chargé du dossier de la fiscalité. Ces propos, semblent en contradiction avec ce que la loi de finances complémentaires a apporté en la matière. Slim Besbès, explique ainsi que les mesures prises dans la loi de finances complémentaires sont des mesures conjoncturelles, alors que l'instauration d'une équité fiscale nécessite une réforme structurelle. « Une chose est sûre, le système fiscal en Tunisie n'est pas équitable. Mais, ce qui sûr et certain, c'est que toute réforme de ce système actuel nécessite la conjugaison des efforts des différentes parties prenantes. La réforme de la fiscalité en Tunisie est un enjeu structurel. Or les mesures prévues dans la loi des finances complémentaire, sont des mesures conjoncturelles », a-t-il affirmé à notre journal. Il précise encore que « la réforme du système fiscal ainsi que l'instauration d'une justice fiscale devraient se faire d'une manière consensuelle. Toutes les parties concernées doivent être consultées.

D'ailleurs, c'est ce que nous sommes en train de faire avec les conseillers fiscaux qui sont représentés par deux membres dans le Conseil National de la fiscalité, contre uniquement un membre auparavant ».

Les conseillers fiscaux ne sont pas convaincus par cette déclaration. Selon Lassaad Thaouadi, président de la Chambre Syndicale des Conseillers fiscaux, la Tunisie est actuellement loin de la gouvernance et la justice fiscales du fait que la corruption dans le domaine fiscal nous coûte annuellement plus de 13 milliards de dinars. Il affirme ainsi que leur proposition de tenir un registre pour « les destructeurs du trésor parmi les corrompus ainsi que les fraudeurs » dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2012 a été rejetée. On monte au créneau en précisant aussi « qu'aucune enquête pénale n'a été ouverte à ce titre notamment en ce qui concerne le crime relatif à la radiation des créances fiscales en violation de l'article 25 du code de la comptabilité publique dans le cadre de la commission consultative chargée de l'examen des requêtes des contribuables qui a travaillé hors la loi et qui a été légalisée par l'article 30 de la loi de finances 2011 pour devenir une juridiction hors du système judiciaire ».

On accuse ainsi la majorité de l'ANC d'avoir bloqué la proposition présentée par certains membres de l'ANC pour la suppression de cette commission qui n'a pas de semblable dans les pays européens y compris la France!!! Cette même majorité a, selon Lassaad Thouadi, bloqué une autre proposition relative à la lutte contre la corruption dans le domaine fiscal et qui consiste à modifier les articles 39, 42 et 60 du code des droits et procédures fiscaux qui incitent les intermédiaires et les corrompus à intervenir dans les dossiers fiscaux en prévoyant que le contribuable peut être assisté par une personne de son choix y compris parmi les corrompus et les usurpateurs.



Par quoi devrions-nous commencer ?

Les grandes pistes de réformes, telles que présentées par le Secrétaire d'Etat, chargé de la fiscalité, devraient ainsi passer par la réforme de la fiscalité des particuliers, ainsi que l'élargissement du régime réel. D'autant que 80% des entreprises tunisiennes sont affiliées au régime forfaitaire qui devrait à son tour connaître des nouveautés. Pour le représentant de la Banque Mondiale à Tunis, l'instauration de la justice fiscale entre autre la notion de l'équité fiscale pourrait concerner avant tout la réforme du Code des incitations aux investissements. « La BM n'est pas la seule institution qui collabore avec la Tunisie pour améliorer le système fiscal, notamment la politique de justice fiscale. Nous disposons d'une grande expertise en la matière. Nous sommes ainsi disponibles pour travailler avec le gouvernement tunisien dans ce domaine. Actuellement, nous ne sommes pas impliqués avec la Tunisie dans un projet

qui concerne la fiscalité en Tunisie. Mais, en même temps, je dirais que, pour arriver à un système fiscal équitable et juste, il faut commencer par exemple par réviser le code des incitations aux investissements », estime-t-il. Houcine Dimassi, Ministre des finances a une autre conception pour l'instauration d'une justice fiscale. Alors qu'il n'a prévu aucune mesure dans ce sens au niveau de la loi de finances complémentaire, il pense que la Tunisie est acculée à travailler pour asseoir une justice fiscale effective qui permette une répartition équitable des charges publiques. « La réforme de la législation régissant la finance publique au niveau des dépenses et des recettes s'inscrit au cœur des réformes visées par le gouvernement actuel qui se propose d'accélérer les réformes économiques et sociales nécessaires pour booster la croissance et créer un environnement propice aux affaires et attractif aux investissements nationaux et étrangers » a-t-il expliqué. Promesse de Gascon ?

dire...

Deux questions à Lassad Thouadi,
Président de la Chambre Nationale
des Conseillers fiscaux

**« Nous constatons
que les textes fiscaux ne
prennent en considération
que les personnes qui ne
s'acquittent pas de leurs
obligations »**



Economia : on affirme que certaines dispositions fiscales ne sont pas en harmonie avec les grands principes du droit et de la fiscalité. Qu'en pensez-vous ?

Ces dernières années, nous constatons qu'un nombre relativement important de dispositions ne respecte pas les grands principes du droit et de la fiscalité notamment les principes de légalité, de neutralité, d'égalité et de non discrimination. Outre les textes d'application pris sous forme d'arrêtés ministériels d'une manière contraire à l'article 34 de la constitution qui consacre le principe de légalité, les dispositions fiscales mafieuses ayant subordonné l'obtention d'un avantage quelconque (avance sur crédit de TVA de 15 % ou 50 %) ou la déduction d'une charge à la certification légale des comptes n'ont pas leurs semblables dans les législations des pays développés du fait qu'elles rompent le principe d'égalité prévus dans leurs constitutions (blocage du projet de loi sur la taxe carbone par le Conseil constitutionnel français).

Cette pseudo certification, n'ayant qu'un effet discriminatoire, a été prévue au moment où les entreprises tenues de désigner un commissaire aux comptes ont été définies par la loi et où l'audit légal n'est obligatoire aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume Uni, que pour les entreprises cotées en bourse. Les entreprises tunisiennes ont besoin de ce modèle et doivent faire face à cette situation de rente qui s'est aggravée au détriment de leur compétitivité et leur survie suite à la promulgation du code des sociétés commerciales et de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, qui mérite d'être harmonisée avec les normes internationales, ainsi que la parution du décret n° 2006-1546 dont l'article premier a prévu des critères bizarres pour la désignation d'un commissaire aux comptes comparaison faite avec le code de commerce français. Le commissariat aux comptes a fait ses preuves à travers les états financiers certifiés sans réserves des entreprises publiques pillées notamment parmi les banques.

Les contribuables transparents demandent à l'administration de procéder à la classification des

contribuables. Pensez-vous que ceci est bénéfique ?

Nous constatons que les textes fiscaux ne prennent en considération que les personnes qui ne s'acquittent pas de leurs obligations, comme c'est le cas pour la retenue à la source généralisée, la majoration du taux de la TVA, le formalisme exorbitant et coûteux au détriment de la compétitivité de l'entreprise et de sa survie. La législation fiscale doit, en principe, être au service de l'entreprise disciplinée source de richesse et d'emploi. La participation des représentants de l'entreprise à la préparation des textes est plus que requise. Nous constatons, aussi, que l'administration traite tous les contribuables de la même manière et ainsi l'entreprise qui fait des efforts pour s'acquitter de ses obligations fiscales se trouve lésée. Dans les pays développés notamment membres de l'OCDE, l'administration fiscale procède à la classification des contribuables et réserve à chaque catégorie le traitement adéquat et ceci lui permet de consacrer tous ses efforts pour faire face à ceux qui ne sont pas disciplinés fiscalement. A titre d'exemple aux Etats-Unis, les contribuables sont classés en trois catégories :

- Catégorie A : Bons contribuables ;
- Catégorie B : Bons contribuables passant par des difficultés de trésorerie ;
- Catégorie C : Mauvais contribuables.



La colère des conseillers fiscaux

Les conseillers fiscaux ont exprimé leur colère du fait qu'ils ont été empêchés de participer à la conférence qui a été organisée en coopération avec le gouvernement tunisien par le Dialogue Fiscal International à Tunis du 30 au 31 mai 2012 et qui a porté sur la justice fiscale et la gouvernance. A ce titre, ils ont aussi envoyé aujourd'hui une correspondance aux responsables du Dialogue pour les informer de ces pratiques qui relèvent de l'ère de Ben Ali et son système corrompu. Le Dialogue fiscal international - International Tax Dialogue - (ITD) est un accord de collaboration de la Banque mondiale, de la BID, de la Commission Européenne, du FMI, de l'OCDE et le CIAT, pour encourager et faciliter l'examen des questions fiscales entre les fonctionnaires des administrations fiscales nationales, les organisations internationales et toutes les autres personnes concernées.

Pascal Saint-Amans,
Directeur du Centre de politiques
et d'Administration fiscales à l'OCDE

**« Je dirais que le consentement à
l'impôt est la base des démocraties »**

Economia : comment peut-on définir l'équité fiscale ?

Pascal Saint-Amans : l'équité fiscale regroupe plusieurs conditions. La première c'est faire en sorte qu'il y ait un minimum de progressivité de l'impôt. C'est dire, les citoyens contribuent ainsi en fonction de leurs moyens de leurs ressources. La seconde condition c'est que les citoyens devraient être traités de la même manière, c'est-à-dire qu'ils soient égaux devant l'impôt. Cela ne signifie pas nécessairement que les impôts doivent être égaux, mais, il ne faut pas avoir une discrimination face à l'impôt. Pour assurer tout ça, il faut avoir de la transparence. Il faut avoir des règles élaborées dans le cadre d'une transparence. Les projets de ces règles doivent faire ainsi l'objet d'un consensus national. C'est compliqué vu la divergence des intérêts, mais c'est au gouvernement de privilégier l'intérêt général.

Concrètement quelles sont les



**pistes de réforme pour instaurer
une justice fiscale dans un pays
comme la Tunisie ?**

Je n'en sais rien. Mais, ce qui me paraît important en Tunisie dans une phase de transition, c'est de trouver la bonne articulation entre la réforme du système fiscal pour plus de justice et mettre fin à la pluralité des exonérations fiscales qui existent pour l'incitation à l'investissement. Il y en a plein. Elles ne sont pas claires. Cela peut se traduire par un manque à gagner au niveau des recettes fiscales du pays. Le gouvernement doit ainsi être responsable devant le peuple. Il faut aussi, trouver l'articulation entre autres l'équilibre entre une fiscalité juste qui n'accroît pas l'inégalité et qui soit favorable à la croissance, la création d'emploi... Une fois de plus, je dirais que le consentement à l'impôt est la base des démocraties. Dans le cas de la Tunisie, baisser un peu les taux pour favoriser les investissements tout en supprimant les incitations aux investissements. Cela pourrait être paradoxal, mais je tiens à préciser que pour la Tunisie, les incitations peuvent être une aubaine pour un investissement qui devait se faire dans tous les cas. Il vaudra mieux avoir des règles claires.

◇◇◇◇ Par Ezzeddine Ben Hamida
Docteur en sciences
économiques

L'insoutenable complexité de l'inflation



L'objectif premier de cette contribution est d'expliquer aux lecteurs, non initiés aux sciences économiques, la notion de « l'inflation » pour mieux appréhender la complexité et les enjeux du débat actuel en Tunisie sur cette question qui est à la fois d'ordre économique mais aussi éminemment sociale. Mon second objectif est de revenir partiellement, d'une manière implicite, sur l'origine de la querelle entre le Premier ministre et le Gouverneur de la BCT (voir mon article dans les colonnes de .(ce journal en date du mardi 29 mai 2012 ou sur ma page facebook

En principe, quelle que soit l'option (l'orientation, la décision) choisie dans le cadre de la politique monétaire –les outils (les instruments) principaux de la politique monétaire sont : le taux d'intérêt, le taux de change et l'offre de la monnaie-, elle a le souci permanent de la menace de l'inflation. Celle-ci est le résultat d'un dérèglement du système des prix. Elle se manifeste par une hausse cumulative du niveau des prix. Le taux d'inflation désigne donc le taux de variation du niveau général des prix. Mais il est impossible de mesurer tous les produits de consommation et pour tous les points de vente. En outre, tous les ménages ne consomment pas les mêmes produits et ne sont donc pas sensibles à l'évolution des mêmes prix. L'indice des prix à la consommation, que calcule l'INS, consiste à choisir un certain nombre de produits que l'on juge représentatifs de la consommation des Tunisiennes et Tunisiens.

Sur le plan conceptuel, la problématique de l'inflation a fait l'objet d'âpres controverses entre libéraux et keynésiens (courant s'inscrivant dans la pensée et

la démarche de Johan Maynard Keynes 1883-1946, économiste anglais qui s'oppose aux libéraux et prône –légitime- l'intervention de l'Etat car il considère que l'économie ne s'autorégule pas parfaitement). Le débat est d'autant plus violent que l'inflation est forte.

L'approche quantitative de la monnaie incrimine les autorités monétaires

Selon cette approche, l'inflation est un dérèglement du système des prix où la monnaie joue un rôle essentiel. En effet, ils considèrent que le niveau des prix est déterminé par la quantité de monnaie mise en circulation : si la monnaie est abondante, les prix peuvent monter ; dans le cas contraire, c'est-à-dire si la monnaie se fait rare, les prix auraient tendance à baisser.

Pour les libéraux des années 1950, qu'on désigne également par l'appellation : "les monétaristes de l'école de Chicago", à leur tête Milton Friedman (1912-2006, Prix Nobel d'économie 1976 et ancien conseiller de Ronald Reagan aux États-Unis, de Margaret Thatcher au Royaume-Uni, d'Augusto

Pinochet au Chili, ou de Brian Mulroney au Canada), considèrent qu'une grande part des déséquilibres inflationnistes s'explique par une politique inadaptée des autorités monétaires. Ils incriminent donc les banques centrales qui n'auraient pas fait le nécessaire pour mieux contrôler l'augmentation de la masse monétaire et ainsi combattre l'inflation (« La théorie quantitative de la monnaie : un nouvel énoncé », 1956).

L'approche de Milton Friedman sur le déclenchement du processus inflationniste s'articule autour de deux arguments fondamentaux (« Inflation et systèmes monétaires », 1968):

- La hausse de l'inflation résulte tout d'abord d'une croissance des dépenses publiques ayant comme objectif le plein emploi alors que le gouvernement n'est pas en mesure d'augmenter les impôts. Ce surcroît de dépenses est financé par l'impression de plus en plus de billets. La complicité de la banque centrale est donc dénoncée. Ainsi, nous sommes au cœur de la controverse qui oppose aujourd'hui le gouvernement au Gouverneur de la BCT.

- M. Friedman accuse directement les dirigeants des banques centrales qui prennent souvent leurs décisions sur la base de théories erronées : ils pensent que leur tâche est de s'occuper des taux d'intérêt alors qu'ils devraient contrôler la masse monétaire. Ainsi, c'est la quantité de monnaie et son adéquation avec le volume de la demande qui reste l'explication fondamentale de l'origine de l'inflation, d'après Friedman.

Cette approche est assez contestée. En réalité l'inflation a plusieurs origines : Elle peut être due en effet à une création de monnaie excessive (théorie quantitative de la monnaie) et/ou à une augmentation de la demande. Une création de monnaie trop importante peut être en effet une explication de cette demande trop forte, mais d'autres facteurs peuvent intervenir (augmentation de la population, des exportations,...). Il convient dans ce cas de figure d'augmenter l'offre des biens, autrement dit : augmenter la capacité de production des entreprises et pas uniquement une réduction de la masse monétaire.

La croissance de la masse

monétaire ne s'explique-t-elle pas par des comportements inflationnistes ?

Nous venons de voir que la responsabilité de l'inflation incombe principalement aux banques. Or, celles-ci s'en défendent en argumentant par le fait qu'elles ne disposent d'aucun contrôle sur la formation des prix. Certes, elles peuvent, dans une certaine mesure, rendre les crédits plus coûteux en augmentant leur taux directeur ou en réclamant des garanties supplémentaires afin de limiter la création monétaire ; mais en aucun cas, elles ne peuvent agir directement sur le processus de formation des prix. Pour comprendre l'origine de l'inflation, il convient donc de s'intéresser aux structures productives et à la répartition des revenus.

Nombreux sont les économistes qui considèrent parmi les causes réelles de l'inflation, l'inflation par les coûts : c'est-à-dire l'augmentation des coûts de production. Les entreprises sont, en effet, contraintes (condamnées) à augmenter leurs prix en raison d'un accroissement des coûts de revient pour préserver leurs marges commerciales et donc de bénéfice. L'augmentation des prix

des consommations intermédiaires (matières premières et autres consommations courantes), des salaires ou encore des profits ont comme conséquence logique une incidence sur le pouvoir d'achat des consommateurs, en l'occurrence ici le porte-monnaie des Tunisiennes et des Tunisiens. A titre d'illustration, une augmentation du prix du baril de pétrole se traduit automatiquement, si l'Etat décide de ne pas baisser ses taxes sur les produits pétroliers pour absorber (répercuter) cette hausse, par une augmentation du prix du diesel à la pompe pour le consommateur. L'inflation est donc importée. Une augmentation du prix du baril de pétrole se traduit généralement par une hausse généralisée des prix car le transport des biens et une multitude de produits et services dépendent de cette matière première et donc de son niveau de prix. Concrètement, la hausse excessive aujourd'hui du prix du diesel en Tunisie s'explique, à mon sens, par deux raisons fondamentales : évidemment l'augmentation du prix du baril de pétrole, payé en dollars, mais aussi les dévaluations successives du dinar (2 dinars = 1 euro ; 1 dollar = 1,6 dinars) se sont traduites par un appauvrissement

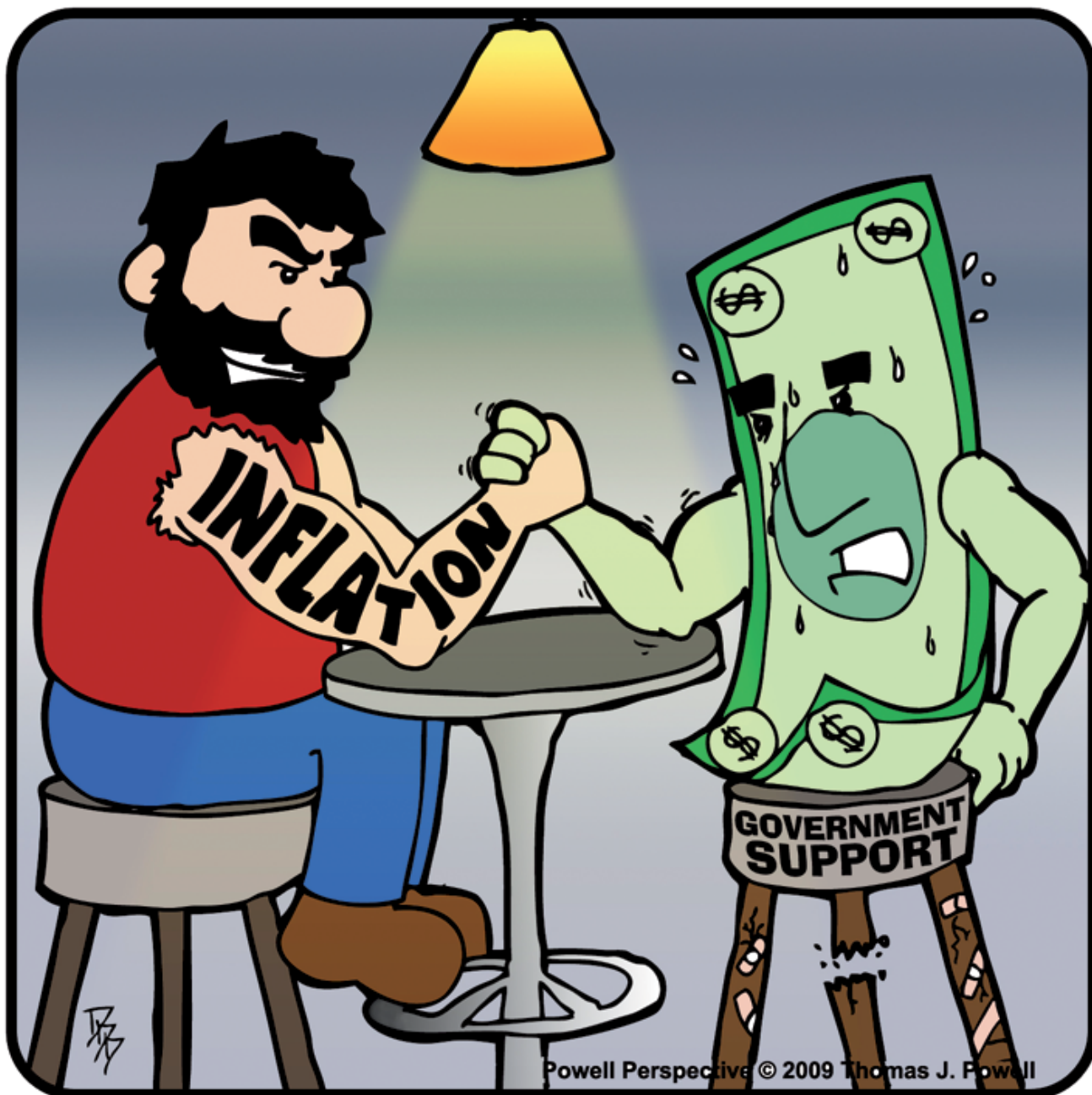
de plus en plus insupportable de nos compatriotes. La recherche effrénée, irresponsable et injustifiée, à améliorer la compétitivité-prix de nos produits manufacturés et de notre secteur touristique au détriment de la qualité et du niveau de vie de nos concitoyens, explique, en large partie, la cherté de la vie aujourd'hui (voir aussi sur ce point mon article déjà cité plus haut). Il s'agit d'un préjudice terrible : nous payons au prix fort les technologies nécessaires pour notre système de production. Une technologie dont le prix est répercutée sur les prix de revient. En somme, il s'agit d'une « spoliation » de la richesse produite par les Tunisiennes et les Tunisiens.

En outre, les chefs d'entreprise incriminent très souvent la croissance des coûts salariaux comme étant la cause fondamentale de la hausse des prix. Cependant, il convient de relativiser immédiatement un tel postulat. En effet, une hausse des salaires ne se traduira par des tensions inflationnistes que dans le cas où cette hausse est supérieure aux gains de productivité. Pour les keynésiens, la théorie quantitative de la monnaie est inadéquate en raison de rigidités sur le marché

du travail : le marché du travail n'est pas un marché comme les autres où le prix, en l'occurrence ici le salaire, est fixé en fonction de l'offre et de la demande. D'après Nicholas Kaldor (1908-1986, économiste britannique d'origine hongroise), la solution à une moindre inflation réside dans la mise en place d'une politique de revenus où la répartition entre masse salariale et profit est négociée.

Il est vrai que généralement les entrepreneurs tunisiens cherchent le plus souvent à s'accaparer le maximum de la valeur ajoutée au détriment d'un niveau décent des salaires au profit de leurs employés. Le manque de culture industrielle, mais aussi la cupidité de certains expliquent en partie la mauvaise distribution des richesses produites entre l'Etat, l'entrepreneur et les salariés.

Pour conclure très rapidement, je dirais qu'il faudrait chercher l'origine de l'inflation en Tunisie du côté de la parité du dinar, de la mentalité de nos entrepreneurs, leur manque de culture industrielle, mais aussi, vu les circonstances exceptionnelles d'aujourd'hui, des anticipations pessimistes de ces patrons.



La recherche effrénée, irresponsable et injustifiée, à améliorer la compétitivité-prix de nos produits manufacturés et de notre secteur touristique au détriment de la qualité et du niveau de vie de nos concitoyens, explique, en large partie, la cherté de la vie aujourd'hui

Une hausse des salaires ne se traduira par des tensions inflationnistes que dans le cas où cette hausse est supérieure aux gains de productivité.

Djerba ne fait plus rêver

Djerba demeure le passage obligé des célébrités, des amoureux de la mer, des passionnés d'histoire, d'art et des férus de patrimoine mais également des organisateurs de séminaires et incentives. Lorsqu'on évoque cette île, on pense immédiatement à ses plages de rêve et ses paysages exotiques à vous couper le souffle. Djerba compte 104 hôtels (39.359 lits) Elle a réalisé en 2010 8.325.133 nuitées et un taux d'occupation annuel de 63%. Depuis que Djerba a été découverte, chaque saison exprime sa nostalgie pour le temps passé. Autrefois c'était mieux. Aujourd'hui, certains déplorent que cette île perde son originalité et ses repères. Mais est-elle la même d'il y a 5 ans ? Fait-elle encore rêver ?



Jalel Bouricha (Président de la Fédération régionale de l'hôtellerie de Djerba-Zarzis)

« Le produit djerbien est peu compétitif »

- *L'ouverture du ciel boostera l'activité touristique de l'île*
- *Le code des investissements ne répond plus aux exigences actuelles*
- *Pour la création d'un observatoire régional du tourisme et du voyage*



Economia : tout d'abord comment jugez-vous le produit touristique djerbien ?

Jalel BOURICHA : Les signaux de déclin de Djerba collent au nombre de visiteurs, aux parts du marché, à l'hébergement mais surtout au produit qui se détériore. Il n'est plus compétitif et a perdu de son attractivité. Il ne peut plus répondre aux attentes des clients. Djerba est en train de se banaliser. Les ressources de l'île sont restées inexploitées et l'innovation est toujours absente. Le parc hôtelier a vieilli. 70% des unités ont plus de 25 ans d'âge. La mise à niveau des hôtels est encore à la traîne. Une trentaine seulement s'est inscrite au Programme national de mise à niveau (PMN) alors qu'une autre trentaine devrait suivre prochainement. Ce programme a besoin d'une révision de son contenu et plus précisément au niveau des encouragements dans l'immobilier qu'il offre. Djerba a du mal à se montrer aux visiteurs. Les 19 centres de thalassothérapie sont proposés à des tarifs anormalement bas pour un produit à haute valeur ajoutée. Les 26 restaurants brillent par leur négligence à l'égard de la gastronomie locale et tunisienne en général. Un seul parcours de golf de 27 trous est peu fréquenté. Côté plaisance, 52 passagers et 23 bateaux ont accosté à l'île. C'est dire que le produit est défaillant et qu'on a besoin

d'une diversification de l'offre. Un modèle de développement adapté aux spécificités de l'île. La crise est beaucoup plus une crise de produit que de marché. Tout ceci se reflète sur le taux d'occupation qui est passé de 63% en 2010 à 39% en 2011 et a fait que l'environnement se détériore avec une occupation abusive du littoral, des problèmes du rejet des déchets solides et liquides et une érosion qui menace toute l'île

Est-ce que l'aérien suit ?

Je ne pense que l'île est handicapée par manque de desserte aérienne. Avec le report de l'open sky, Djerba n'arrive pas à décoller et continue à subir le manque remarquable de sa liaison par des lignes régulières avec un grand nombre de villes européennes. Aucune liaison régulière n'existe avec l'Italie. Avec l'Allemagne, quatre villes uniquement sont liées avec Djerba. Avec la France, six villes sont en liaison avec l'île alors que la Belgique seul Bruxelles est la seule ville belge ayant une liaison régulière avec Djerba. On retarde cette échéance d'ouverture du ciel pour protéger Tunisair au détriment d'un secteur vital pour l'économie qui fait travailler plus de trois millions de tunisiens. L'open sky s'impose et permet de nous libérer de la main mise des tours-opérateurs qui accaparent tout :

de l'hôtel au bus jusqu'à l'avion et surtout d'exploser le nombre des arrivées et de baisser de manière significative le coût des voyages. Ainsi changer le modèle de l'industrie touristique passe inévitablement par l'ouverture du ciel tunisien

Est-ce le code d'investissement répond aux exigences du secteur ?

Le code des investissements ne répond plus aux exigences actuelles et a besoin d'une révision encourageant d'autres modes d'hébergement et d'investissement dans l'animation et le para-touristique qui font défaut à Djerba.

Pensez-vous que l'Etat doit s'impliquer plus dans la redynamisation du tourisme dans l'île ?

Je pense que la place du tourisme dans la politique économique de l'Etat n'a jamais été claire. Le tourisme est livré à lui-même au moment des crises. Nous voulons de l'action. Nous connaissons nos maux et les remèdes. Une politique franche doit suivre pour booster ce secteur clé de l'économie

Et quel est le rôle de votre Fédération dans tout cela ?

La FTH fait de son mieux mais avec un budget limité de 100 mille dinars, elle ne peut pas voler haut car il faut

avant tout doter nos fédérations de structures et de moyens humains et matériels. La structure actuelle ne peut pas y répondre.

Faut-il créer un observatoire régional de tourisme ?

J'ai à maintes reprises appelé à la création d'un observatoire régional du tourisme et du voyage qui réunirait les professionnels, les mairies, les administrations régionales, les compagnies aériennes pour discuter de la situation du secteur. Cet observatoire agit en cas de crise. Il contrôle le produit, planifie les actions promotionnelles et trace la politique commerciale de Djerba

Comment peut-on améliorer l'image de Djerba ?

Cette amélioration de l'image de Djerba exige un audit des points forts et faibles de l'île. Elle exige une démarche qualité destinée à positionner l'île, à renforcer le réseau des visiteurs et à améliorer la qualité des prestations. Le tourisme à Djerba passera par une image irréprochable. Il faut se redonner de l'ambition et améliorer l'image de la destination. On est un peu endormi. On a un potentiel mais il est mal exploité. Djerba a des atouts.



Sami Ounalli , directeur des ventes et du marketing
à Radisson Blu Resort & Thalasso Djerba

« Une légère reprise est ressentie mais la visibilité reste limitée »

Tout d'abord quels sont les atouts touristiques de Djerba ?

Djerba fut l'une des premières destinations touristiques à s'être développée sur la méditerranée (depuis 1950). L'île bénéficie de plusieurs avantages. Ceux qui sont les plus évoqués sont la douceur de son climat tout au long de l'année, la qualité de ses plages et sa proximité des marchés émetteurs. L'île bénéficie, toutefois, de beaucoup d'autres atouts et peut répondre aux besoins d'un tourisme de loisir que d'affaires (MICE). Riche de ses 3000 ans d'histoire, Djerba possède plusieurs sites historiques, des musées, des villages authentiques, une richesse culturelle, une richesse culinaire et une hospitalité exemplaire. Djerba est, également, proche des villes et des sites les plus importants du sud tunisien. Le désert est à 2 heures de temps. Au départ de l'île plusieurs programmes de découverte peuvent être réalisés.

Est-ce que son produit répond aux attentes de la clientèle?

L'île de Djerba est réputée pour sa qualité de service et a su fidéliser un bon nombre de clients. Le produit touristique à Djerba est assez riche et diversifié. Plus de 100 hôtels de catégories et de budgets différents pouvant attirer des clients aux attentes et exigences élevées. Plus de 20 centres de Thalassothérapie offrant détente et bien être. Un golf de 27 trous... Les clients cherchent de plus en plus à vivre une expérience différente et unique. À faire des activités en dehors de l'hôtel. Une offre complémentaire est en train de se développer et qu'il faudrait encourager (mise en valeur des sites historiques, développement de l'infrastructure, conservation de l'authenticité de l'île...)



Est-ce que l'aérien suit?

En dehors des quelques lignes régulières de Tunisair, Djerba reste jusque là une destination qui dépend essentiellement des programmes charter des Tour Opérateurs. Ces programmes charter ont certainement contribué au développement de Djerba mais restent concentrés sur la saison estivale et ne permettent pas une flexibilité de durée de séjour. Depuis quelques années des compagnies comme Transavia ont commencé à s'intéresser à Djerba. Nous espérons que l'ouverture du ciel encouragera d'autres compagnies à programmer l'île et permettra de déve-

lopper davantage le trafic aérien.

Comment s'annonce l'été et l'arrière saison? Peut-on parler d'une vraie reprise ?

Les résultats de cette année seront certainement meilleurs que ceux de l'année précédente. Une légère reprise est ressentie. Mais nous avons une visibilité limitée et à court terme. La Tunisie est aujourd'hui sous les projecteurs des médias étrangers. Certains événements ont ralenti le rythme des réservations.

Quelle stratégie commerciale et marketing à adopter pour booster

Djerba ?

Djerba réalise en temps normal plus de 1/4 des entrées touristiques toutes zones confondues. L'île a toutefois certains handicaps qu'il faudrait surmonter. Il faudrait d'abord éclaircir le positionnement de Djerba sur les différents marchés en mettant en avant ses avantages uniques. Il faudrait ensuite faciliter l'accessibilité en encourageant plus de programmation aérienne des marchés déjà établis et l'ouverture de nouvelles lignes sur d'autres marchés. Il faudrait ensuite pouvoir étaler la saison touristique concentrée actuellement sur la période avril - octobre.

Un programme de communication opérationnel à partir de la semaine prochaine pour booster le marché français



La tradition veut que chaque nouvelle saison touristique apporte son lot de promesses, d'espoirs et d'optimisme. Malgré un hiver morose, le désir de voyager commence à se manifester chez les touristes. Les tour-opérateurs annoncent déjà une reprise de leurs activités sur la Tunisie. Elyès Fakhfakh ministre du tourisme s'est rendu récemment en France où il a rencontré son homologue française, Sylvia Pinel, elle aussi toute nouvelle dans le gouvernement de Jean-Marc Eyrault. Selon le site la quotidienne. M Fakhfakh reste non seulement confiant, mais constate aussi que « les affaires reprennent », même si le marché français, le principal pour la Tunisie, reste encore un peu frileux, comparé aux marchés Allemands ou Anglais. La Tunisie a enregistré une progression de 52% sur les quatre premiers mois de 2012 par rapport à 2010 avec un objectif un

accueil de 6 millions de visiteurs en 2012. La Tunisie essaie de booster le marché français qui tarde à décoller. L'envie de revenir est amplifiée par la nouvelle situation que vit le pays. Un plan de communication est programmé en France pour la semaine prochaine. Mais comme le mentionne Ali Miaoui, directeur général France de Tunisair à l'Echo touristique, la partie n'est pas encore gagnée le remplissage en juillet-août via les voyagistes n'est que de 40%, soit 60% de sièges qui "vont se vendre en dernière minute", mais avec le soutien de la compagnie tunisienne. "Les TO peuvent garder leurs sièges jusqu'au dernier moment, nous n'appliquerons pas de pénalités. Nous jouons le jeu de la relance en partageant les risques", insiste Ali Miaoui. Tunisair a d'ores et déjà positionné au départ de l'hexagone 100 vols supplémentaires qui pourront être ouverts en fonction de l'évolution des ventes.

Au dessus des pesanteurs politiciennes et propagandistes

Besoin de statistiques indépendantes

La statistique est d'un point de vue théorique une science, une méthode et une technique. La statistique comprend : la collecte des données, le traitement des données collectées, l'interprétation des données, la présentation afin de rendre les données compréhensibles par tous.

Issue des mathématiques, la statistique constitue un outil de base pour toute démarche scientifique, toutes disciplines confondues. Dans le domaine public, son utilité est à la fois politique et économique et évolue au rang de « bien public » voire même, de « droit ».

Pour que l'information statistique publique joue son rôle de « bien public » indispensable au bon fonctionnement de la démocratie et de l'économie, il faut que l'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale (gouvernants, dirigeants d'entreprises, syndicalistes, enseignants, journalistes, et finalement l'ensemble des citoyens) aient une totale confiance dans son intégrité, dans sa capacité à expliquer et analyser les faits et à fonder les décisions à tous les niveaux.

Les statisticiens du service public sont investis d'une double mission : ce sont des « scientifiques » qui définissent et mettent en œuvre un ensemble d'outils techniques ; ce sont aussi des « administrateurs » qui gèrent le système d'information permettant à l'ensemble des utilisateurs d'accéder à des informations fiables.

La confiance des citoyens suppose que ces deux missions soient accomplies avec un niveau conséquent d'indépendance. Dans les pays soucieux du développement du degré de bonne gouvernance publique, la question d'indépendance des organismes chargés des statistiques est souvent mise sur la table de discussion, avec la revendication de la renforcer en l'inscrivant formellement dans le droit.

Malgré leurs avancées dans ce domaine, les Français se comparent au modèle britannique qui a été renforcé depuis 2008. Je me demande à qui nous devons se comparer en Tunisie ? et quel modèle devons nous adopter dans ce domaine ? Mais certainement le modèle actuel doit être révisé.

Voyons l'expérience anglaise racontée par Richard Laux, Richard Alldritt et Ross Young de UK Statistics Authority : Au Royaume-Uni, le gouvernement

avait souhaité, au début des années quatre-vingts, restreindre le rôle de la statistique publique à la production des informations nécessaires à sa propre conduite des affaires. Au cours des années quatre-vingt-dix, l'on est revenu à une conception plus large, mais la polémique s'est intensifiée à propos de la qualité et de l'intégrité de la statistique publique. Entre 1997 et 2004, consultations et diverses dispositions se sont succédé pour tenter d'en rétablir la crédibilité : en assurant l'indépendance des statisticiens publics, en publiant un Code de bonne pratique, et en instaurant une Commission de la Statistique, indépendante et assumant un rôle de supervision.

Cette même Commission constatait malgré tout, en 2005, qu'il avait été « récemment ressenti que la production statistique s'était politisée et que, dans un climat général de défiance à l'égard du gouvernement, une restructuration complète » de la statistique publique était nécessaire.

Une initiative gouvernementale, puis de nouvelles consultations, ont abouti, en juillet 2007, à une loi, Statistics and Registration Service Act, entrée en vigueur en avril 2008 : elle qualifie la statistique publique de bien public, et crée une Autorité indépendante de la statistique. Cette dernière doit garantir la qualité des statistiques publiques, leur impartialité, leur précision, leur pertinence et leur accessibilité, et procéder à des évaluations. Un nouveau code de bonne pratique s'appliquant aux organismes producteurs des statistiques publiques, plus court et plus contraignant, est en préparation sous la responsabilité de cette Autorité. Cependant, les conditions de l'accès des services gouvernementaux aux statistiques avant leur publication restent définies par les Parlements.

L'Autorité avait commencé à se constituer dès l'automne 2007. Depuis avril 2008, elle s'est donné un programme initial d'évaluation portant sur dix

sujets statistiques. Elle s'est enfin organisée pour se saisir des questions soulevées par les journalistes, les utilisateurs de statistiques, les commentateurs ou le grand public.

Mais de quoi on a peur ? De la manipulation des chiffres ? Ça va de soi, mais aussi d'autres dérives qui peuvent être à l'origine de tous les maux possibles et imaginables.

Il pourrait donc être une question de d'orientation : Les statisticiens ont toujours considéré légitime que la puissance publique leur demande d'examiner une question et de lever pour cela les données nécessaires. Cependant, de leur expérience, des travaux antérieurs, ils dégageaient aussi le besoin de suivre l'évolution des phénomènes en répétant les investigations ou d'éclairer de nouveaux aspects. D'autre part, ils pouvaient être conscients d'une attente du public ou des acteurs économiques et sociaux. De sorte que l'initiative d'une opération statistique provenait plus souvent des statisticiens eux-mêmes que de leurs tutelles administratives ou politiques. Le risque ici est que les administrations s'y fissent représenter par leur statisticien et que la société civile censée inspirer l'initiative statistique ne s'y fît que peu entendre.

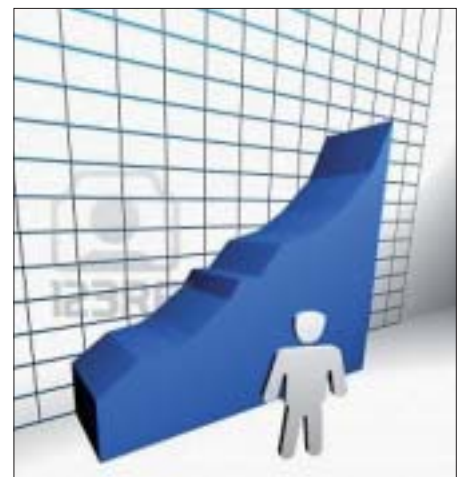
Il pourrait aussi être une question de choix : On sait qu'il est possible d'orienter l'information du public en contrôlant les résultats ; cela se fait aussi en contrôlant l'existence même de l'instrument d'observation. Une résolution des Nations-Unies sur les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (avril 1994) fixe, quoiqu'en termes généraux, une finalité aux initiatives en matière de statistiques publiques : « La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environne-

ment. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique ».

C'est aussi une question d'indépendance méthodologique : La tentation existe souvent de pouvoir se réclamer de faits incontestables, scientifiquement établis, tout en les ayant manipulés en sous-main. Le plus simple est de faire pression sur le statisticien pour qu'il utilise des méthodes non-conformes aux règles de l'art ou qu'il publie autre chose que ce que son enquête a montré. C'est paradoxal, le public est souvent convaincu que l'information officielle est tendancieuse mais il se laisse prendre à cette propagande.

Ou alors, c'est une question de manipulation de l'observation : l'exemple type dans ce cas est les méthodes d'indices, où le choix des produits à prendre en compte dans le panier à mesurer permet de donner des résultats phénoménalement disparates, mais toutes justes.

Pour conclure, pas besoin d'espérer qu'on se mettra d'accord sur le taux de pauvreté, sur le taux de croissance, sur l'indice d'inflation ou le nombre de chômeurs. Le problème est structurel et plus profond. A bon entendre !



Les comptables tunisiens survivront-ils à la crise?

La crise économique et les mutations technologiques bouleversent la profession du comptable qui souffre de certains problèmes structurels tant sur le plan national qu'international.



La situation des comptables est assez difficile, la profession nécessite une vraie solidarité des comptables, une présence massive à l'échelle nationale en vue d'exprimer le point de vue de la profession au sujet des grands dossiers de la Nation et la préparation d'un projet qui permet à la profession d'évoluer et d'avancer au vu des défis qui s'imposent par la situation actuelle du pays et de l'environnement international pour pouvoir répondre aux besoins des chefs d'entreprises locaux et aux investisseurs étrangers en Tunisie. La profession des comptables est la seule qui a été ignorée avant et surtout après la révolution par toutes les instances malgré la participation massive de ses membres dans l'expertise judiciaire des affaires de corruption.



Certaines administrations peuvent apprécier ou non l'éligibilité de certaines entreprises à certains avantages. Des contentieux entre associés, Etat, et entreprises peuvent être résolus. Des investisseurs peuvent être encouragés à investir dans le pays ou non. Les associés et les actionnaires peuvent contrôler les gestionnaires

de l'entreprise dont ils sont associés ou actionnaires. Les commissaires aux comptes peuvent effectuer leurs missions de contrôle. Les avocats peuvent résoudre les contentieux commerciaux de leurs clients et les conseillers fiscaux peuvent résoudre le problème de contentieux fiscal. Ceci n'est en aucun cas une liste limitative mais plus tôt indicative. Ceci implique aussi que la profession du comptable est très importante. Elle est impliquée tant dans l'économie du pays, dans la justice, dans la finance, dans l'investissement, dans l'emploi, dans la formation et ce par la qualité de service que fournissent ses professionnels.

Une concurrence déloyale

La concurrence a déjà forcé la porte de la profession de comptable par le biais de la libéralisation des services avant terme convenu par l'accord euro-méditerranéen,

et les bureaux de services de tous genres se sont installés dans notre pays pratiquant dans l'illégalité la profession de comptable, de conseil juridique et fiscal pour les sociétés étrangères totalement exportatrices particulièrement et sans payer un millime d'impôt. Ceci dit l'avenir du comptable est menacé par d'autres professions telles que celles des avocats des experts comptables et conseillers fiscaux. En effet avoue-t-il les avocats et les conseillers fiscaux viennent de présenter chacun de sa part un projet de loi à l'Assemblée nationale constituante qui marginalise le rôle des comptables et contre lesquels nous nous engageons à défendre la profession jusqu'au bout et dans le respect des intérêts nationaux. La profession de comptable a été lésée et continue à l'être à ce jour. Certaines professions ciblent le métier de comptable pour l'extension de leurs activités sans pour autant avoir les compétences nécessaires pour l'exercer tel que les avocats qui tentent d'exclure les comptables de la mission du conseil fiscal, de la mission de la représentation du contribuable auprès de l'administration fiscale, de l'établissement des déclarations fiscales tâche qui a été de tout temps faite par les comptables et que les avocats eux-mêmes confient l'établis-

sement de leurs déclarations fiscales à ces derniers, d'un autre côté les experts comptables ont agi auprès des autorités bien avant la révolution pour presque exclure la profession des comptables des missions de commissariats aux comptes à leurs profits en fixant des critères d'éligibilité injustes et qui mettent en doute la compétence du comptable pour effectuer ces missions alors qu'ils ont pour premiers collaborateurs les comptables dont ils mettent en doute la compétence. Enfin la profession du comptable souffre aussi des intrus de tout genre des agents de l'administration fiscale, et autres qui s'installent illégalement et impunément. L'organisation d'une journée nationale s'impose pour mieux clarifier le rôle de chaque profession de service et dépoussiérer les divergences et les interférences interprofessionnelles dans l'intérêt de la nation.

Revoir le statut du comptable

Le statut de la profession du comptable est souvent négligé depuis la création de la compagnie des comptables soit depuis une dizaine d'années. Il est important de rappeler que la profession de comptable compte à ce jour presque 2000 membres installés pour leurs propres comptes et qui emploient en moyenne quelque 8000 employés dont une majeure partie de diplômés de l'université, et de préciser que mettre cette profession en péril c'est mettre une dizaine de milliers de personnes en chômage. Je rappelle à ceux qui ne le savent pas ou à ceux qui essaient de l'ignorer que c'est à partir des informations résultant du travail de la corporation des comptables qu'ils soient des comptables indépendants travaillant pour le compte d'entreprises, de comptables salariés travaillant pour le compte de comptables indépendants ou d'expert comptable que l'administration peut contrôler les entreprises économiques et par conséquent déterminer le produit de la fiscalité revenant au trésor public. L'Etat peut établir son budget en utilisant les différents agrégats fournis par les états financiers des entreprises. Les établissements financiers banques et assimilés peuvent apprécier ou non les dossiers des entreprises demandant des emprunts bancaires.



“ La concurrence a déjà forcé la porte de la profession de comptable par le biais de la libéralisation des services avant terme convenue par l'accord euro-méditerranéen, et les bureaux de services de tous genres se sont installés dans notre pays pratiquant dans l'illégalité la profession de comptable. ”

“ Il est important de rappeler que la profession de comptable compte à ce jour presque 2000 membres installés pour leurs propres comptes et qui emploient en moyenne quelque 8000 employés. ”

POULINA GROUP HOLDING : communication financière

POULINA GROUP HOLDING 'PGH' organisera une communication financière assurée par M. Abdelwaheb BEN AYED et Karim AMMAR respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de PGH, et ce le jeudi 7 Juin 2012 à 14H30 à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac-Tunis. Cette communication portera sur les réalisations du groupe sur l'exercice 2011 ainsi que ses perspectives pour l'année 2012.



Les titres AMS négociés en Bourse à partir de ce jeudi

Le Conseil d'Administration de la société AMS tenu le 24 mai 2012 a constaté l'augmentation du capital social en numéraire, décidé par l'AGE du 25 octobre 2011, portant sur l'émission d'un million d'actions nouvelles au prix d'émission de 10,000 dinars l'action. Suite à cette augmentation, le capital social de la société est porté à 17 308 400 dinars divisé en 3 461 680 actions, de nominal cinq dinars chacune.

Le même Conseil d'Administration a décidé de modifier la date de jouissance des actions nouvelles émises pour la fixer au 1er janvier 2011 (au lieu du 1er janvier 2012). Par conséquent, les 1 000 000 d'actions nouvelles seront directement assimilées aux 2 461 680 actions anciennes et négociées sur la même ligne de cotation.

Par ailleurs, compte tenu de l'existence d'un contrat de liquidité et de l'engagement de l'intermédiaire MAC.SA à effectuer des opérations d'achat et de vente dans le cadre dudit contrat, permettant de remplir la condition

prévue par le manuel des négociations, à savoir cinq cents échanges durant les trois premiers mois, démarrant 10 jours de bourse après la première cotation effective sur le marché, le titre «AMS» sera négocié, à partir du jeudi 07 juin 2012 au sein du Groupe de cotation : 51 (continu) et à un cours de référence de 10,000 dinars. Un seul fixing sera programmé à 14h05. La négociation au dernier cours coté se fera de 14h05 à 14h10

Rappelons que « Pendant les trois premières séances de cotation de la valeur, la fourchette autorisée est établie en appliquant un pourcentage de fluctuation de $\pm 18\%$ par rapport au cours de référence du jour; Aucun pourcentage de fluctuation additionnel n'est autorisé. Durant ces trois séances, il est programmé un seul fixing par séance. Cependant, dès qu'un cours est établi durant l'une des deux premières séances, ces règles particulières cessent d'être appliquées ».

TELNET : contrat de liquidité non renouvelé

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions TELNET et l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 23 Mai 2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société TELNET est entré en vigueur le

23 Mai 2011, Il était composé de 100.000 actions et de 1.000.000 dinars de liquidité. A la date de clôture du contrat, soit le 23 Mai 2012, ce contrat est composé de 50.000 actions et de 1.526.151,271 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

Franchissement de seuils dans le capital d' ATTIJARI LEASING

La Société Tunisienne d'Engrais Chimiques (STEC), qui détenait directement 230 652 actions et droits de vote représentant 10,85% des actions et des droits de vote de la Société ATTIJARI LEASING, a déclaré avoir franchi à la baisse, entre les 24 et 25 mai 2012, les seuils des 10% et 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à la cession sur le marché de la totalité des actions et des droits de vote lui appartenant

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, intermédiaire en bourse, le 30 mai 2012

Par ailleurs, Monsieur Rached HORCHANI, qui détenait directement 100 000 actions et droits de vote représentant 4,71% du capital

et des droits de vote de la Société ATTIJARI LEASING, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 29 Mai 2012, le seuil de 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 6 251 actions, représentant 0,29% des actions et des droits de vote

: Monsieur Rached HORCHANI a déclaré Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition - ,et la cession des actions et droits de vote Qu'il n'envisage pas d'acquérir le contrôle - de la société ni de demander sa nomination ,comme administrateur .Qu'il n'a pas d'autres intentions -

SOTUVER : dividende proposé et augmentation de capital en vue



Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le Jeudi

31 Mai 2012 a décidé:

1. de proposer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire:

- la distribution d'un dividende de 250 millimes par action.

- l'augmentation du capital de 4 278 750 de Dinars par incorporation des résultats reportés et par attribution gratuite de dix (10) actions nouvelles pour trente et un (31) actions anciennes avec jouissance 01-01-2013, le capital sera porté de 13 264 125 Dinars à 17 542 875 Dinars.

2. de convoquer les actionnaires pour :

- une Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 25 Juin 2012 à 15 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.

- une Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 25 Juin 2012 à 16 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.

ARTES : attribution d'actions gratuites en 2012 et en 2013



Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 28 Avril 2012 a décidé de proposer:

1- La distribution d'un dividende de 0 ,550 Dinar par action.

2- Une Augmentation du capital de 12 750 000 Dinars par incorporation des résultats reportés, en deux tranches comme suit:

- Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, durant l'année 2012 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2012. Le capital sera porté de 25 500 000 Dinars à 31 875 000 Dinars.

- Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour (05) actions anciennes, durant l'année 2013 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2013. Le capital sera porté de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars.

3- La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et lieu de l'AGO, seront fixés ultérieurement.

4- La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et le lieu de l'AGE, seront fixés ultérieurement.

SEMAINE BOURSIERE

• 3ème baisse hebdomadaire successive pour Tunindex

La semaine a été difficile et morose à la Bourse de Tunis qui a aligné une troisième contre-performance hebdomadaire successive.

En effet, le bilan hebdomadaire des variations s'est inscrit nettement dans le rouge avec 38 baisses contre seulement 16 hausses, le Tunindex a subi au terme de la semaine une glissade de l'ordre de -0,46% affichant 5035,36 points à la clôture. Idem pour TUNINDEX20 qui a enregistré une baisse de -0,48% pour s'établir à 1977,32 points la veille du week-end passé.

Au niveau des indices sectoriels, le bilan hebdomadaire a fait ressortir seulement quatre progression contre huit baisses. Ceux des Biens de Consommation (-1,91%) et de l'Agro-alimentaire et Boissons (-2,04%) ont subi les plus fortes sanctions suivis de mis à part ceux de l'Automobile - Equipementiers (-0,96%) et des Services Financiers (-0,66%).

En revanche, celui des Matériaux de base (+0,76%) ainsi que celui des Assurances (+0,97%) ont réussi à tirer leur épingle du jeu.

En parallèle, le manque d'engouement a sensiblement affecté le marché sur le plan quantitatif. Le rythme des échanges s'est sensiblement affaibli et le volume des affaires de la Cote s'est établi à environ 29 MD (contre 50 MD) dont 7,4 MD sur le marché des blocs suite à la réalisation de trois transactions de bloc sur AMEN BANK (100.00 titres au prix unitaire de 74 dinars).

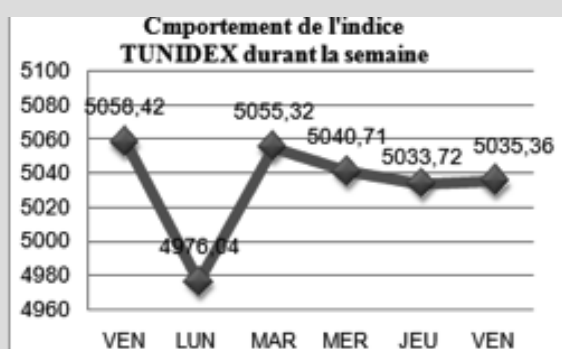
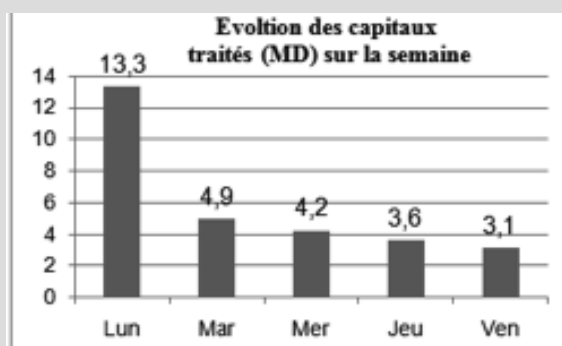
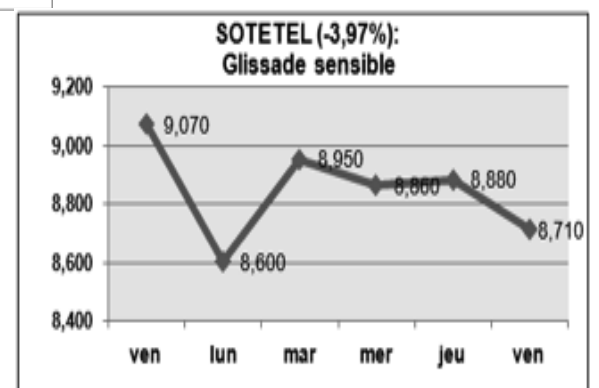
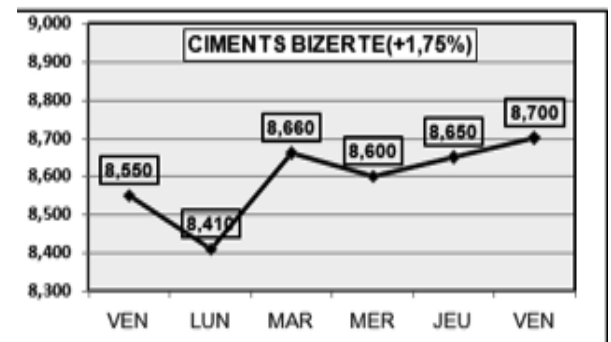
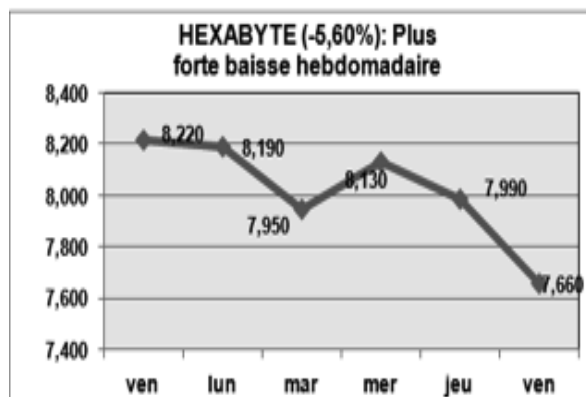
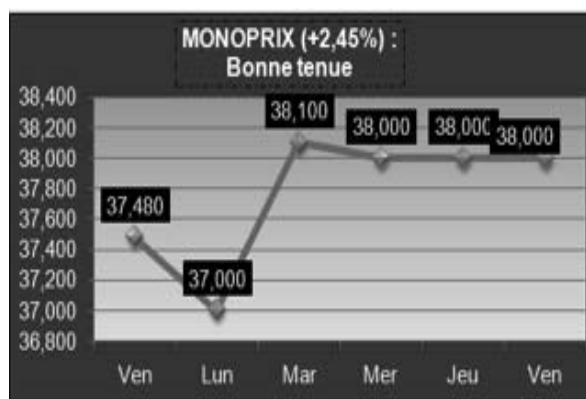
Sur le Central, les échanges ont été peu fournis. Toutefois, l'attention s'est relativement portée sur MONONPRIX (1,7 MD, soit 5,8% du marché); CARTHAGE CEMENT (1,4 MD, soit 4,8% du marché); ENNAKL (1,3 MD, soit 4,4% du marché); ATB (1,2 MD); SOPAT (1,1 MD); ELECTROSTAR (1,1 MD) ENNAKL (1,8 MD, soit 3,6% du marché) et SOPAT (1,1 MD).

Coté tendance, les contre performances les plus sensibles ont affecté les titres HEXABYTE -5,60% à 7,660 dinars; SOTETEL -3,97% à 8,710 dinars; ELECTROSTAR -3,38% à 18,270 dinars; ATB -3,34% à 5,500 dinars; SIPHAT -1,91% à 13,010 dinars et SFBT -2,71% à 17,600 dinars.

En revanche, les meilleures performances hebdomadaires ont profité aux titres MONONPRIX +2,46% à 38 dinars; AMEN BANK +1,96% à 82,300 dinars; CIMENTS DE BIZERTE +1,75% à 8,700 dinars; UBCI +1,68% à 47,790 dinars et STAR +1,66% à 168,980 dinars.

Par ailleurs, signalons que la semaine courante sera marquée la négociation en Bourse du titre AMS et ce, à compter de ce jeudi 7 juin.

RECAP HEBDOMADAIRE		
	SEM.PASSEE	SEM.PRECED.
Tunindex	5 035,36 points	5 058,42 points
VAR/Semaine	-0,46%	-1,15%
VAR/ dep. 1er janv.2012	+6,63%	+7,12%
Tunindex 20	1977,32 points	1986,82 points
VAR/Semaine	-0,48%	-1,35%
VAR/ dep. 1er janv.2012	+5,26%	+5,7722%
CAPITAUX TRAITES (semaine)	29 MD	50,2 MD
VALEURS EN HAUSSE	17	19
VALEURS EN BAISSSE	37	35



LES + FORTES HAUSSES				LES + FORTES BAISSSES				LES TITRES LES + ACTIFS			
Valeur	cours	var. %	vol. (MD)	Valeur	cours	var. %	vol. (MD)	Valeur	cours	var. %	vol. (MD)
MONOPRIX	38,000	2,45%	1,673	HEXABYTE	7,660	-6,81%	0,131	AMEN BANK	82,300	1,96%	8,189
AMEN BANK	82,300	1,96%	8,189	SOTETEL	8,710	-3,97%	0,847	MONOPRIX	38,000	2,45%	1,673
CIM. BIZERTE	8,700	1,75%	0,110	STIP	2,450	-3,92%	0,847	C. CEMENT	3,820	-0,78%	1,385
UBCI	47,790	1,68%	0,098	ELECTROSTAR	18,270	-3,38%	1,077	ENNAKL	11,590	-0,60%	1,263
AIR LIQUIDE	392,000	1,55%	0,066	ATB	5,500	-3,34%	1,170	ATB	5,500	-3,34%	1,170

Nokia perd presque un milliard d'euros au premier trimestre 2012

Les résultats financiers de Nokia pour le premier trimestre 2012 sont exécrables. La perte nette au niveau du groupe (incluant l'activité infrastructure) s'élève à 929 millions d'euros, à comparer à un profit de 344 millions d'euros sur le premier trimestre 2011. Et les ventes totales du groupe ont baissé de 29



%, pour atteindre 7,4 milliards d'euros de janvier à mars 2012. Pour l'activité des terminaux, la Chine et l'Europe sont les zones géographiques où ses ventes chutent le plus : - 62 % pour l'empire du Milieu et - 32 % pour le Vieux Continent. En volume, le fabricant finlandais a livré 82,7 millions de téléphones et smartphones mobiles contre 108,5 millions un an plus tôt. A l'évidence, les

ventes de ses nouveaux smartphones de marque Lumia, dotés du système d'exploitation Windows Phone de Microsoft, échouent pour l'instant à compenser le déclin des ventes des téléphones classiques. Le président et directeur général de Nokia, Stephen Elop, a qualifié de « mitigés » les résultats commerciaux des nouveaux smartphones du groupe. « Nous avons fait mieux que prévu sur certains marchés, comme celui des Etats-Unis, mais il a été plus difficile d'installer une dynamique dans d'autres pays, tel que le Royaume-Uni », a-t-il dit dans un communiqué. Nokia est déjà engagé dans un vaste programme de restructuration incluant des fermetures d'usines en Europe. (01net)

Google peaufine ses lunettes Project Glass

Google vient de dévoiler un anneau interactif fonctionnant avec ses lunettes Project Glass qui laisse augurer de vastes possibilités en termes d'usage. Les lunettes Google, appelées Project Glass par la firme. Google les avait dévoilées au grand public début avril en publiant une série de photos d'un prototype encore non fonctionnel dépourvu de verres devant les yeux, mais en revanche, affublé d'un écran situé juste au-dessus. A ce stade de développement, Project Glass proposait en gros les mêmes usages qu'un smartphone à un détail près : un « pilotage » quasi exclusivement à la voix. Ce projet est l'un des gros chantiers de la firme de Mountain View qui vient de déposer un brevet révélant un dispositif d'interaction avec les Project Glass. Les schémas accompagnant la demande de brevet montrent un anneau – une sorte de bague – muni d'un dispositif infrarouge pour communiquer avec les lunettes. Google prévoit

également d'intégrer la technologie dans d'autres objets wearable comme un bracelet, un gant ou encore un ongle artificiel. Concrètement, une surface réfléchissante infrarouge est apposée sur l'objet et les lunettes sont pourvues d'une minicaméra capable de détecter les rayons émis par la surface. Le dispositif est donc capable de repérer la position de l'objet et de suivre ses déplacements dans l'espace.



La liberté du Net est peut-être menacée

Lors d'un sommet prévu en fin d'année 2012, à la demande de plusieurs Etats, l'Union internationale des télécommunications pourrait modifier le traité fondateur qui a servi au développement d'Internet et qui garantit jusqu'à présent une grande liberté sur le réseau...C'est une histoire en cascade et extrêmement complexe. Une de ces histoires qui pourraient avoir de lourdes conséquences pour tous les internautes à travers le monde. Une de ces histoires où rien n'est tout noir ou tout blanc, mais où tout est source d'inquiétude, parce que c'est de nos libertés et d'un des outils qui permet notre expression dont il est question. Régulièrement, depuis quelque temps, Robert McDowell, très respecté et reconnu commissaire au sein de la FCC, la Commission



fédérale sur les communications américaines, publie des chroniques dans la presse américaine où il crie à qui veut l'entendre que la liberté du Net est menacée, généralement, par l'ONU. Et le commissaire américain d'expliquer que l'UIT, pour Union internationale des télécommunications, rattachée à l'ONU depuis 1947, va revoir en décembre 2012, à la demande de quelques-uns de ses 193 Etats membres, le traité de 1988 à l'occasion de la WCIT, la World Conference on International Telecommunications. Et ce n'est pas rien : le traité de 1988, également appelé Traité international de régulation des télécommunications, a permis l'éclosion et le développement autant structurel qu'économique du Net tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Apple est encore la marque la plus valorisée au monde



L'agence Millward Brown, spécialisée dans la publicité et la promotion des marques, vient de publier son classement annuel des marques selon leur valeur. Apple arrive en tête, suivi d'IBM et de Google. On ne parle ici de valorisation en Bourse et d'actions qui crèvent des plafonds records. Pas seulement en tout cas. Chaque année depuis sept ans, Millward Brown, une agence de publicité spécialisée dans l'étude et la promotion des marques, publie BrandZ, un classement des marques selon leur valeur. Cette année, parmi les cinq premiers, on trouve quatre entreprises high-tech, par ordre d'apparition, Apple, IBM, Google et Microsoft. Mc Donald se glissant juste devant Microsoft, à la quatrième place. Apple reste numéro un, cette année encore, sa valorisation augmente de 19 % par rapport à celle de 2011, pour atteindre 182 951 points. Celle d'IBM grimpe de 15 % à 115 985 points, ce qui permet à Big Blue de prendre la deuxième place, alors que la marque Google perd 3 % de sa valeur à 107 857 points. Microsoft, de son côté, demeure à la cinquième place en perdant 2 %, à 76 651 points. La question de la formule de calcul de cette valorisation se pose alors. Millward Brown l'explique de manière succincte. Son site précise que cette valorisation est une combinaison des résultats financiers rendus publics par les entreprises, des données issues de panels de consommateurs réalisés par la société Kantar au niveau mondial ainsi que des données issues de recherches menées par la société elle-même. (01net)

HP va supprimer 27 000 emplois

C'est une triste nouvelle, même si elle était attendue. HP va se séparer de 27 000 employés, soit 8 % de ses effectifs, dans le cadre d'un vaste projet de restructuration, qui courra sur plusieurs années. Et qui comprendra par ailleurs d'autres réductions de coûts et des mesures pour doper l'innovation. Meg Whitman, la patronne de HP, a indiqué dans un communiqué que « si certaines de ces actions sont difficiles, car elles exigent des suppressions d'emplois, elles sont nécessaires pour nous améliorer et pour assurer la santé à long terme de l'entreprise ». Avec ces mesures exceptionnelles, HP estime pouvoir dégager de 3 à 3,5 milliards de dollars d'économies annuelles à la fin de l'exercice 2014. Ce gigantesque plan de restructuration est le fruit pourri des errements de l'entreprise, qui ont agité le petit monde de la high-tech tout au long de l'année dernière. Ce plan est annoncé alors que la firme vient de publier ses résultats financiers pour le second trimestre 2012, qui décrivent une baisse de 31 % des bénéfices par rapport au même trimestre 2011. Des bénéfices qui s'élèvent pour ces trois mois à 1,6 milliard de dollars.

Le chiffre



La Tunisie serait en train de négocier un prêt de 750 millions de dollars auprès du Gouvernement Saoudien. Après les 500 millions de dollars Qataris, la Tunisie lorgne maintenant l'Arabie Saoudite, le pays qui héberge le Président déchu. Nous comprenons mieux, maintenant, les propos du Chef du Gouvernement Hamadi Jebali concernant l'intérêt aigu qu'il accorde aux relations bilatérales entre les deux pays.

Fait marquant

M. Mustapha Kamel Nabli a été consacré meilleur Gouverneur de Banque Centrale du continent africain de l'année 2012. Cette distinction lui a été décernée au cours d'une cérémonie organisée en marge des assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui parraine cette manifestation. Le comité de l'African Banker Awards a souligné que ce trophée « récompense l'excellent travail qu'il a accompli dans des circonstances très difficiles vécues par la Tunisie post-révolution où il fallait préserver les grands équilibres financiers du pays et assurer la liquidité bancaire ». A cette occasion, M. Nabli a déclaré que cette distinction dépasse sa propre personne et « récompense la Tunisie post-révolution qui œuvre à réussir la deuxième phase de transition ». Ce trophée, a-t-il ajouté, « consacre le travail accompli par la Banque Centrale de Tunisie et l'ensemble du secteur bancaire qui a continué à assurer des concours à l'économie tout en préservant les systèmes de paiement ».

Lexique

Économie de marché :

Système économique basé sur le capitalisme. Il consiste à valoriser les échanges sur le marché, et régule les activités économiques en fonction de l'offre et la demande.



Bibliothèque

Que faire du FMI et de la Banque mondiale ?

(ATTAC) Auteur

La mondialisation libérale n'est pas tombée du ciel. Les ravages qu'elle provoque sont le résultat de décisions politiques, celle de Washington d'abord, puis celles des principales puissances capitalistes qui se retrouvent au sein du G7. Les outils multilatéraux de cette reconfiguration du monde au profit des multinationales et des marchés financiers sont les institutions financières internationales (IFI), en premier lieu le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Dévoquées de leurs finalités initiales, fixées à Bretton Woods au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les IFI doivent être radicalement remises en cause, tant dans leurs missions que dans leur mode de fonctionnement, profondément anti-démocratique. Elles doivent, en particulier, être subordonnées au respect des droits économiques, sociaux, écologiques et culturels, et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tel est l'objet des propositions d'Attac. La mondialisation libérale n'est pas tombée du ciel. Les ravages qu'elle provoque sont le résultat de décisions politiques, celle de Washington d'abord, puis celles des principales puissances capitalistes qui se retrouvent au sein du G7. Les outils multilatéraux de cette reconfiguration du monde au profit des multinationales et des marchés financiers sont les institutions financières internationales (IFI), en premier lieu le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Dévoquées de leurs finalités initiales, fixées à Bretton Woods au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les IFI doivent être radicalement remises en cause, tant dans leurs missions que dans leur mode de fonctionnement, profondément anti-démocratique. Elles doivent, en particulier, être subordonnées au respect des droits économiques, sociaux, écologiques et culturels, et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tel est l'objet des propositions d'Attac.



Portrait

Chiheb Mahjoub

Chiheb Mahjoub est français et tunisien et possède un MBA et MS Ingénierie de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et de l'École Nationale Supérieure de Mathématiques Appliquées et d'Informatique (Ensimag).

A 47 ans, il est Président Directeur Général de Kurt Salmon, un cabinet de conseil international en Stratégie et Management (1600 consultants dans 15 pays) et Directeur Exécutif et Membre du Directoire de MCG Kurt Salmon.

En 1995, Chiheb Mahjoub rejoint Deloitte Consulting et participe à l'expansion de la practice Banque d'Investissement en France, dont il prend la tête en qualité de Lead Partner Europe Continentale. Il y mène des missions de grande envergure sur des problématiques de stratégie et de transformation auprès de grands comptes des Institutions Financières en Europe, aux Etats-Unis et en Asie Pacifique.

Entrepreneur averti et passionné, Chiheb Mahjoub co-fonde en 2003 Ineum Consulting puis devient Associé Responsable des Institutions Financières. En 2008, il prend le titre de Managing Partner et Global Executive, en charge du développement du cabinet à l'international avant d'en prendre en novembre 2009 la présidence. En 2010, il est nommé Président directeur général de Kurt Salmon, entité née du rapprochement d'Ineum consulting et de Kurt Salmon Associates.



Père de deux enfants de 12 et 9 ans, Chiheb Mahjoub aime passer du temps avec sa famille, très chère à son cœur, lire la presse, participer à des débats intellectuels, et écrire des poèmes, il a déjà plusieurs recueils non encore publiés à son actif. Il s'investit également dans la vie associative puisqu'il est très impliqué dans la lutte contre les handicaps et notamment l'autisme de l'enfant.

Curieux de nature, ce franco-tunisien de 46 ans est perpétuellement en quête de nouvelles découvertes et n'hésite pas à prendre son sac à dos pour aller

à la rencontre de nouvelles cultures, de nouvelles civilisations. Très attaché à ses racines tunisiennes et à sa double nationalité, Chiheb Mahjoub souhaite toujours créer plus de lien entre les deux rives de la méditerranée que ce soit par le business ou par le biais de ses activités associatives. Il est d'ailleurs très touché par les événements actuels qu'il considère comme « des événements extraordinaires pour un petit pays qui s'était endormi ».

Il est aussi membre de quelques think tanks dont CEPS en France et le Réseau des Économistes Français. Il est aussi engagé sur les questions telles que la reconfiguration du secteur bancaire pour appuyer les pays émergents, en particulier la Tunisie, son pays d'origine.

(Sources : www.planetworkshops.org et Wellcom.fr)

Agences de notations ou de punitions ?

Une agence de notation désigne généralement une agence de notation financière et ne doit pas être confondue avec une agence de notation sociale et environnementale liée à la notion de Responsabilité sociale des entreprises. Une agence de notation désigne traditionnellement dans le langage courant une entreprise ou une institution chargée de la notation financière des collectivités (États...) ou des entreprises selon certains critères définis par une réglementation ou par les acteurs du marché.

Historiquement, les premières agences de notation sont les agences de notation financière telles que Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's. Ces agences opèrent, contre rémunération, à la demande des entreprises (et éventuellement des collectivités publiques) désirant être notées. Leur indépendance a toutefois été discutée depuis l'affaire Enron et la crise financière de 2008 (voir l'indépendance des agences de notation financière en question).

Néanmoins, de nombreuses institutions financières ont leur propre service de notation des entreprises et collectivités, à l'exemple de la Coface.

La notation apparaît aux États-Unis où se développe le marché financier au XIXe siècle. La panique de 1837 fait ressentir le besoin d'évaluer la solvabilité des entreprises : en 1841 à New-York naît The Mercantile Agency (en), première société d'analyse financière de crédit. La crise de 1929 puis la banqueroute de la Penn Central Transportation Company en 1970 révisent le métier des agences qui notent plus sévèrement et n'analysent plus simplement les créances à long terme (obligations) mais aussi à court terme (billets de trésorerie). Elles sont de plus en plus régulées, notamment par la Securities and Exchange Commission (SEC) qui édicte des lois financières. Dans les années 1970, la mondialisation incite les deux principales agences américaines Standard and Poor's et Moody's à développer leurs services sur le marché international. Parallèlement se créent des agences nationales (la première en France en 1986 est l'ADEF, Agence d'évaluation financière) qui ne travaillent qu'à l'échelon local. Depuis 1994 une agence chinoise Dagong Global Credit Rating a été créée, mais elle est cependant beaucoup moins influente que les trois principales agences américaines.

Les agences de notation ne sont pas toutes financièrement indépendantes.

- Fitch Ratings est contrôlée à hauteur de 60 % par le groupe Holding Français Fimalac, par ailleurs propriétaire de VegaFrance et actionnaire dans d'autres sociétés. Fimalac est dirigé par Marc Ladreit de Lacharrière. Le groupe de medias américain Hearst Corporation détient 40 %.

- Moody's qui appartenait avant 2000 au groupe Dun & Bradstreet était depuis cette date financièrement indépendante. Cependant depuis mai 2008, elle est détenue par Moodys Corporation qui côté en bourse a parmi ses actionnaires, à hauteur de 13 %, le fonds d'investissement Berkshire Hathaway Inc, lui même propriété de Warren Buffett.

- Standard & Poor's a été acquise en 1966, par le groupe d'édition McGraw-Hill. McGraw-Hill publie le journal Business Week, de nombreux journaux financiers et possède de nombreux réseaux de télévisions.

Source : Wikipedia